|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG HOME 01 |
| Numéro de poste Sysper: | 425824 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Nacira Boulehouat  3e trimestre 2025  1 année  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-07-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La mission de l’unité «Coordination de la gestion des migrations» est de coordonner de manière durable toutes les opérations de gestion des migrations menées par la DG HOME, y compris la gestion de crise. L’unité supervise la coordination des situations migratoires dans les États membres de l’UE qui nécessitent une réponse rapide. Cette coordination est de nature opérationnelle, stratégique et transversale, en étroite coopération avec les unités politiques, juridiques et financières de la DG HOME, les agences de l’UE, la Commission et le SEAE. L’unité est en charge de la coordination de la mise en œuvre du Pacte pour l’asile et la migration au sein de la Direction Générale et soutient également la mise en œuvre de la protection temporaire accordée aux personnes qui fuient la guerre en Ukraine. L’unité est organisée en équipes, dont l’une est située à Bruxelles et chargée de la coordination horizontale, et l’autre est déployée en Grèce. L’unité soutient le directeur général adjoint et le chef de l’actuelle task-force «Gestion des migrations».

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous offrons un poste stimulant et dynamique, combinant des éléments opérationnels, financiers et politiques dans le domaine de la gestion des migrations. Ce rôle implique un soutien opérationnel à la gestion des migrations dans différents domaines : la gestion des frontières, les conditions d’accueil des migrants, les procédures d’asile, la relocalisation et l’intégration. Le titulaire contribuera à la veille, l’analyse et la mise en oeuvre de politiques dans ces domaines, notamment concernant la mise en œuvre du Pacte sur l’asile et la migration. Il s’agira notamment de fournir rapidement des conseils et des analyses stratégiques, ainsi que des rapports et recherches. Le titulaire devra en outre représenter la Commission européenne auprès de différentes instances, conférences ou groupes de travail. La coordination et la coopération entre les unités de la DG HOME, les services de la Commission et les acteurs externes constituent une composante essentielle du poste, qui offre une grande visibilité au sein de l’institution et la possibilité d’interagir avec de nombreux acteurs externes.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue (H/F) motivé, efficace, proactif, et adaptable pour traiter des questions politiques et opérationnelles variées, qui évoluent constamment. Il/elle aura un excellent esprit d’équipe, sera disposé (e) à prendre des initiatives, aura un sens élevé des responsabilités et une capacité avérée à prioriser efficacement le travail pour travailler sous pression. Le candidat retenu travaillera dans un environnement dynamique et politiquement sensible, et disposera d’excellentes capacités de communication et de rédaction. Il est important de pouvoir coordonner et travailler en étroite collaboration avec de nombreux acteurs, y compris les agences européennes, les ONG et les organisations internationales. Il/elle aura une expérience préalable dans le domaine la gestion de l’asile et de la migration et la capacité d’adopter une approche multidisciplinaire de la gestion de la migration. La maîtrise de l’anglais est indispensable.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)